



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 02 avril 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 25/03/2024

deux avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel DUPUY

Présents : 7

Présents : Gérard ANDRE, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Florence BARNINI, Christine BOYER, Lise MALZAC

Abstentions: 0

Absents: Suzanne BADAROUX

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Vote du compte administratif budget principal 2023 - DE_2024_008

Le conseil municipal réuni par le Maire et présidé par le premier adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	195 935,41	86 128,15	0,00	86 128,15	195 935,41
Opérations exercice	121 176,45	176 656,96	109 533,95	90 048,98	230 710,40	266 705,94
Total	121 176,45	372 592,37	195 662,10	90 048,98	316 838,55	462 641,35
Résultat de clôture		251 415,92	105 613,12			145 802,80
Restes à réaliser	0,00	0,00	261 000,00	260 559,00	261 000,00	260 559,00
Total cumulé	0,00	251 415,92	366 613,12	260 559,00	261 000,00	406 361,80
Résultat définitif		251 415,92	106 054,12			145 361,80

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2024
048-214801854-DE_2024_008-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Pierre BONNEFILLE, premier adjoint

Le président de séance
Michel DUPUY, premier adjoint

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et se sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/04/2024
048-214801854-DE_2024_008-DE